

Image not found or type unknown



Domicile enfant majeur et bourses

Par **leode**, le **02/01/2012** à **22:56**

Bonjour, mon fils est en fac et je lui ai loué un appart près de sa fac, quel est son domicile légal, le mien ou l'appart que je lui loue et est-il considéré à ma charge puisqu'il poursuit ses études même s'il touche des bourses

Par **corimaa**, le **03/01/2012** à **07:37**

Bonjour, tout savoir sur la déclaration d'impôts des étudiants, lire ce lien
http://www.bercy.gouv.fr/directions_services/sircom/etudiants/6-mespremiersimpots_a.html

Par **leode**, le **03/01/2012** à **08:01**

merci mais ce qui m'intéresse c'est pour le jaf

Par **Marion2**, le **03/01/2012** à **13:06**

Vous, vous réglez le logement de votre fils, mais est-ce que sa mère lui donne une pension alimentaire ? Il faut savoir pour le JAF. Le domicile légal de votre fils est l'appartement que vous lui avez loué. Est-il à son nom ou à votre nom ?

Par **corimaa**, le **03/01/2012** à **23:37**

[citation]merci mais ce qui m'intéresse c pour le jaf [/citation]rnrnRien dans votre question ne le laissait penser. rnrnSon domicile legal est bien evidemment celui qu'il occupe, ce qui n'empeche pas qu'il est toujours à votre charge puisque c'est vous qui payez le loyer j'imaginernrnPour quelle raison exacte posez vous cette question, afin de vous repondre au mieux ?